



## Convocation

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège échevinal de la commune de REISDORF convoque les membres du conseil communal pour se réunir en séance publique

**mardi, le 12 novembre 2024 à 18.15 heures**

dans la salle des séances de la mairie de la commune de REISDORF pour délibérer en séance publique sur les points suivants à l'ordre du jour:

### **En séance publique :**

1. Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal
2. Organisation scolaire rectifiée des cours de musique pour l'année 2024-2025

### **En séance à huis clos :**

3. Nomination au poste vacant de chargé technique dans le groupe de traitement B1, sous-groupe technique à degré d'occupation de 100%

Établi par le collège échevinal en sa séance du 05 novembre 2024 en présence du secrétaire communal.

Reisdorf, le 05 novembre 2024

Le secrétaire communal  
Alain KREMER

Le bourgmestre  
Jean-Pierre SCHILTZ